



Module de formation

**Quels mécanismes de sécurité
et de protection pour les journalistes
en période de crise ou de tension électorale**

Tshivis Tshivuadi
Secrétaire général de JED

Kinshasa, septembre 2023
République Démocratique du Congo

Sommaire

Introduction	3
- Des participants et des missions de JED	
- Situation sécuritaire des journalistes et des médias	
- Comprendre le contexte	
- Des notions de base sur la sécurité	
Chapitre 1 : Sécurité, éthique et déontologie	9
- Des devoirs du journaliste	
- 5 obligations	
- Des droits du journaliste	
Chapitre 2 : Les sources de menaces contre la presse.	13
Chapitre 3 : La sécurité au quotidien	17
- Ce qu'il faut faire	
- Ce qu'il ne faut pas faire	
Chapitre 4 : Comment se prendre en charge	21
- Les gestes qui sauvent	
- Exercices de groupes	
- Présentation du gilet de presse à la Police	
Annexes	27
- Évolution des statistiques sur les atteintes à la liberté de presse de 2017 à 2022	
- Répartition des atteintes à la liberté par provinces (2022)	
- Dernières alertes de JED	

1. Présentation des participants et des missions de JED

Une élection fiable et transparente suppose l'existence, au sein d'un même espace public, des acteurs politiques responsables, des citoyens informés et des journalistes en sécurité. Or, la sécurité des journalistes est l'une des clés essentielles de la réussite d'un processus électoral.

Être journaliste, c'est d'abord savoir ce que veut dire *informer* ; savoir reconnaître les propos illicites et les éviter ; s'abstenir de tenir et de relayer les propos et discours de haine.

Couvrir une élection, c'est éclairer le choix des électeurs, c'est-à-dire leur fournir les outils de compréhension de ce qui fait débat. Cela ne va pas sans l'indépendance et le pluralisme des médias. Couvrir une élection passe par un accès équitable à l'information. Une information équilibrée et impartiale, vérifiée et recoupée. Les fausses informations sont un poison pour la démocratie.

JED tient à remercier tous les journalistes qui acceptent de participer à cette formation. Mais aussi les partenaires qui ont financé ce projet de sensibilisation des journalistes sur leur sécurité en cette période électorale.

Le premier garant de la sécurité des citoyens, et donc aussi du citoyen-journaliste dans un pays, c'est d'abord l'État. Mais il n'empêche qu'en tant qu'Organisation de défense des droits des journalistes et de promotion de la liberté de la presse, JED essaie d'agir en amont pour prévenir des situations qui peuvent faire mal au journaliste et nuire à son travail.

JED invite, par conséquent, les participants à profiter au maximum de ces deux jours de formation et d'échanges participatifs pour renforcer leurs capacités en matière de protection. Toutefois, JED reconnaît que, quelles que soient les

mesures que l'on peut prendre pour se protéger, le risque zéro dans le métier d'informer n'existe pas.

En organisant cette session, JED veut aussi offrir aux professionnels des médias congolais une opportunité de réfléchir sur l'exercice de leur métier pendant ce temps exceptionnel que traverse le pays, et où le journaliste se trouve écartelé entre les pressions qu'il subit et les risques qu'il encourt.

L'objectif poursuivi consiste, d'une part, à donner des valeurs et des techniques pour une meilleure pratique professionnelle et, d'autre part, à contribuer à la création d'un réseau de solidarité et d'appui mutuel entre journalistes.

2. Situation sécuritaire des journalistes et des médias

En République démocratique du Congo, le nombre des journalistes tués, blessés, menacés ou arrêtés simplement pour avoir fait leur travail, est long, comme en témoignent les statistiques toujours en hausse des rapports publiés chaque année par JED. (Voir Tableaux en annexe, pp.29-31)

Et le contexte électoral, généralement marqué par des tensions politiques, expose les professionnels des médias à des situations potentiellement dangereuses.

En RDC, le constat est qu'en dépit de la Constitution et du droit international qui garantissent le droit des journalistes à travailler librement en toute sécurité, ces documents ne suffisent pas à assurer la protection légale et physique dont ils ont besoin.

Voilà pourquoi en période de crise et de tension, JED, ensemble avec ses partenaires dont Reporters sans frontières (RSF), met en avant l'urgence et la nécessité d'aller au-delà de ces garanties légales pour mettre en place des mécanismes de sécurisation des journalistes en fournissant du matériel et des formations.

Car si le risque zéro n'existe pas pour les journalistes qui travaillent dans des zones dangereuses ou pendant les périodes

de tension, il n'en demeure pas moins vrai que la sécurité individuelle est largement l'affaire des journalistes eux-mêmes et de leurs rédactions qui doivent les soutenir en mettant en place des outils adéquats.

Ce module de formation sur la sécurité des journalistes en période de crise ou de tension, développé par JED, vise à apporter des conseils pratiques sur les comportements à adopter afin de garantir au mieux leur protection et éviter de rallonger la liste des victimes de la confiscation de la liberté de la presse.

3. Comprendre le contexte

Depuis la publication par la Céni (Commission électorale nationale indépendante), le 26 novembre 2022, de son calendrier électoral, la RD Congo s'est engagée résolument dans la ligne droite qui doit mener, vers la fin de l'année 2023, à l'organisation de l'élection présidentielle, des législatives, des provinciales et des communales. Ces élections sont voulues « démocratiques, transparentes et apaisées ».

Les échéances électorales de décembre 2023 coïncident également avec la fin du premier mandat du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, candidat à sa propre succession.

Comme pour les cycles passés (2006, 2011 et 2018), le processus en cours se déroule dans un climat politique marqué par la méfiance et la suspicion. Un contexte qui ne crée pas pour les journalistes un environnement favorable à l'exercice serein et en toute sécurité de leur métier d'informer, en toute liberté et en toute indépendance.

En effet, pendant cette période, les journalistes ont pour rôle, notamment, d'éclairer l'intelligence des électeurs sur les candidats et leurs projets ; de dire qui est qui ? Qui a fait quoi hier, et ce qu'il est capable de faire une fois élu. Ils peuvent également exercer leur droit à la critique sur le déroulement du processus électoral et sur tous les actes du gouvernement.

L'enjeu de la conquête ou de la conservation du pouvoir s'accompagne bien souvent de l'intolérance politique, notamment vis-à-vis des journalistes qui se trouvent dès lors exposés aux attaques et à la violence.

Ceux d'entre eux qui ont le devoir de couvrir les manifestations politiques, d'aller sur le terrain de la crise ou du conflit, pour voir ce qu'il s'y passe, se retrouvent davantage en danger et, donc, vulnérables.

4. Des notions de base sur la sécurité

Journaliste en danger (JED) a été créé, il y a 25 ans, dans le but spécifique de défendre et de soutenir ceux qui prennent des risques au quotidien d'apporter aux autres les informations dont ils ont besoin pour leur vie ou pour savoir ce qui se passe dans le monde dans lequel ils vivent.

Depuis plusieurs années, JED se mobilise chaque jour pour que ces journalistes puissent exercer leur métier en toute liberté, en toute indépendance et toute sécurité.

Travailler en toute liberté signifie que le journaliste a le droit d'aller partout où il veut aller pour chercher l'information. *Travailler en toute indépendance* signifie que le journaliste a le droit de traiter l'information comme il veut, et selon les normes de sa profession, sans subir des pressions de qui que ce soit. *Travailler en toute sécurité* signifie que le journaliste ne doit courir aucun risque pour aller chercher l'information ou pour avoir diffusé une information qu'il juge utile pour son public.

Appelé à exercer son métier dans un milieu plus ou moins hostile, chaque journaliste qui couvre les activités politiques en période électorale doit pouvoir maîtriser les règles essentielles de protection individuelle.

Et puisque le risque zéro du métier n'existe pas, nous l'avons dit, il doit toujours penser « danger », sans tomber dans la psychose ou la paranoïa. Mais en ayant toujours à l'esprit

qu'aucune information ne vaut la vie ; et qu'aucun reportage ne mérite qu'on meure pour le réaliser. Tout reportage en milieu hostile doit se faire de plein gré.

Tout compte fait, la meilleure garantie de sécurité pour le journaliste demeure le respect scrupuleux par lui des règles de l'art de son métier telles que contenues dans son Code d'éthique et de déontologie.

En l'occurrence, cette déontologie lui interdit, notamment, de se transformer ou d'être transformé en propagandiste d'un homme ou d'un parti politique. Elle lui enjoint aussi de résister à toutes sortes de sollicitations, surtout financières, en vue de la publication ou non d'une information.

Chapitre 1

SÉCURITÉ, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Dans le cadre de sa mission de défense et de promotion de la liberté de la presse en RDC, JED a mis en place un Réseau de surveillance et de monitoring quotidien de tous les cas d'atteintes et d'attaques contre des journalistes et contre les médias, en rapport avec leur mission d'information, grâce à ses correspondants éparpillés dans toutes les provinces.

Les atteintes sont de plusieurs ordres, notamment : les menaces, les arrestations, les emprisonnements, les agressions, la censure, les assassinats.

Le 02 novembre de chaque année, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes, JED rend public son Rapport annuel sur « *L'état de liberté de la presse* » qui répertorie tous les cas d'attaque contre les journalistes et les médias enregistrés tout au long de l'année.

L'analyse des différentes statistiques indique que les journalistes sont de plus en plus victimes des actes de violence physique ou morale, qui peuvent culminer par des assassinats.

De par son expérience de différents cycles électoraux, JED note que, généralement, plus le pays s'approche des élections, plus monte la tension politique, et plus les acteurs politiques sont allergiques à la critique et à la dénonciation. Ils sont donc tentés de s'attaquer aux journalistes et à la presse, chaque fois que ce qui est dit ou écrit ne leur plaît pas.

Dans la majorité des cas, les journalistes sont victimes du fait que, généralement, les gens qui ont une quelconque parcelle de pouvoir (politique, économique ou militaire) n'acceptent pas la critique, la contradiction ou la dénonciation. Ceux-ci invoquent bien souvent le motif de diffamation ou d'imputation dommageable pour se plaindre devant la justice, ou alors ils actionnent, moyennant espèces sonnantes et trébuchantes, des services de sécurités ou

de police pour se rendre justice ou se venger contre un article de presse.

L'objectif de la présente formation sur la sécurité des journalistes consiste donc, à agir en amont par la prévention des situations qui peuvent amener à des atteintes graves de la liberté de la presse, surtout quand le journaliste lui-même ne respecte pas les principes et règles élémentaires de l'exercice de son métier tels que contenus dans le *Code de déontologie du journaliste*.

En clair, JED considère qu'en observant scrupuleusement les règles d'éthique et de déontologie de son métier, le journaliste se met à l'abri et s'expose moins au danger, pour au moins 60% de cas face aux risques d'attaques. Et les 40% autres sont constitués des cas d'abus de pouvoir, de la corruption de la justice, ou plus généralement aussi de la malchance. Car il peut arriver que le journaliste se retrouve au mauvais endroit à un mauvais moment. Voilà pourquoi nous avons intitulé ce chapitre : « Comment se protéger par le respect de l'éthique et de la déontologie ? ».

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de fixer quelques idées essentielles que tout journaliste doit savoir sur les contours et limites de la liberté de la presse.

Primo : La liberté de la presse, bien que garantie par la Constitution et par des instruments juridiques internationaux, n'est pas une liberté absolue. Elle n'est pas synonyme de libertinage ou de licence. Elle cohabite dans la société avec d'autres libertés et avec d'autres droits d'autrui que le journaliste se doit de respecter. En d'autres termes, la liberté de la presse a des limites légales et professionnelles contenues, notamment dans toutes les lois sur la presse et dans tous les Codes de déontologie des journalistes. Ces limites concernent, notamment, le respect des droits d'autrui, la vie privée des gens, la réputation des individus, les bonnes mœurs, la sécurité nationale, etc.

Secundo : La mainmise des hommes politiques (du pouvoir ou de l'opposition) sur des médias dont ils sont propriétaires ou

qu'ils financent, constitue une grande hypothèque sur l'indépendance de ces médias et la marge de manœuvre des journalistes qui les utilisent.

Tertio : La responsabilité du journaliste est engagée dans la diffusion des déclarations politiques incendiaires, des messages de haine ou d'incitation à la violence et au désordre.

Quarto : L'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial est nécessaire à la garantie de la liberté d'expression, à l'instauration et à la préservation d'un État de droit.

Au regard de tout ce qui précède, tout journaliste digne de ce nom se fait le devoir d'observer strictement les principes énoncés dans son Code de déontologie, communément appelé aussi, son Code d'honneur. Il ne peut donc en répondre que devant le tribunal de ses pairs.

La plupart, si pas tous les Codes de déontologie rédigés par des journalistes ou des associations des journalistes, se sont inspirés de ce qu'on nomme « *La Charte de Munich* », autrement appelée « Charte des droits et devoirs des journalistes », adoptée à Munich, en Allemagne, en 1971, par des associations des journalistes et par la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ).

1. Des devoirs du journaliste (*Charte de Munich*)

- Respecter la vérité, quel qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, en raison du droit que le public a de connaître la vérité ;
- Publier seulement les informations dont l'origine est connue, ou les accompagner, si nécessaire, des réserves qui s'imposent ;
- Ne pas user des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies ou des documents ;
- S'obliger à respecter la vie privée des personnes ;
- Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte ;

- Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement ;
- S'interdire le plagiat, la diffamation et les accusations sans fondement ;
- Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui de propagandiste ou de publicitaire.

2. Tous ces devoirs sont regroupés dans *cinq catégories d'obligations*, à savoir :

- Obligation de vérité ;
- Obligation de responsabilité ;
- Obligation d'indépendance ;
- Obligation de respecter la vie humaine ;
- Obligation de solidarité.

Ces obligations font un tout, mais peuvent parfois prévaloir, l'une sur l'autre. Ainsi, l'obligation de responsabilité peut-elle prévaloir sur celle de la vérité. De même, l'obligation de respecter la vie humaine peut prévaloir sur celle de l'indépendance, etc.

3. Les devoirs du journaliste ne vont pas sans la reconnaissance de ses droits car, comme on dit, pour pratiquer la vertu, il faut un minimum de moyens. Parmi ces droits, il y a :

- Le droit d'accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les sujets d'intérêt public ;
- Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience ;
- Le journaliste a droit, non seulement au bénéfice des Conventions collectives, mais aussi à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et suffisante pour garantir son indépendance vis-à-vis de ses sources d'information et d'autres pouvoirs économiques ou d'argent.

Chapitre 2

LES SOURCES DE MENACES CONTRE LA PRESSE

S'il est généralement admis que, dans l'exercice de son métier, un journaliste ne peut pas avoir des « amis inconditionnels », il est tout aussi impérieux pour lui de connaître qui sont ses « ennemis potentiels ».

Ceci vaut autant pour les journalistes qui travaillent dans les médias d'État que pour ceux de la presse privée. La liste des forces hostiles aux journalistes, ci-après, n'est pas exhaustive. Une situation particulière peut engendrer des nouvelles sources de menaces :

- La Force publique (Police, Gendarmerie, Armée, Services de Renseignements). Dans nos pays africains, ces forces sont souvent au service du pouvoir en place. Elles menacent souvent les journalistes par des interpellations, des auditions ou des incarcérations, des enlèvements ou détentions au secret, la confiscation ou la destruction du matériel de travail, etc.
- Les forces vives qui soutiennent le pouvoir (militants, sympathisants, fanatiques, ministres, directeurs généraux, chefs de services, etc.). Elles sont généralement allergiques à la critique adressée au pouvoir. Elles menacent les journalistes par des attaques physiques, des insultes, des dénigrements, la destruction du matériel de travail, etc.
- Les forces vives de l'opposition qui, souvent, soutiennent les médias privés ou les journalistes indépendants, mais vilipendent les médias publics accusés de partialité.
- Les forces économiques qui sont souvent des complices cachés ou voilés car elles soutiennent généralement le pouvoir en place pour avoir l'accès facile aux marchés publics et aux exonérations.

- La Société civile (ONG, Réseaux, Syndicats, Associations) qui, généralement, soutiennent le travail des médias. Mais, il faut faire extrêmement attention car il y a des politiciens de tous bords qui se cachent au sein de la société civile.
- Les forces dites neutres, celles qui prétendent être au centre, car ne soutenant ni le pouvoir, ni l'opposition, ni la société civile.

Qu'est-ce qu'une menace ? C'est le risque de faire son travail et d'être attaqué. Le risque zéro n'existe pas. Généralement, les agressions dites de Droit commun sont des actes ciblés ou bien prémédités, préparés. Certains accidents de circulation en font partie, tout comme les empoisonnements par le biais de belles filles.

Il y a des menaces indirectes, par exemple le fait de se retrouver à un mauvais moment au mauvais endroit. Les journalistes, d'après l'expérience de JED, reçoivent des menaces ciblées. Les gens cherchent gentiment à les attirer vers eux pour les corrompre. Si le journaliste refuse de coopérer, des menaces de toutes sortes pleuvent sur lui. Ou l'on tue son proche, ou l'on met le feu à sa voiture pour tester sa susceptibilité, sa capacité de résistance pour continuer le travail, sa **vulnérabilité** en choisissant de fuir ou de rester sur place.

La vulnérabilité est liée à plusieurs facteurs, notamment, le lieu de votre résidence ou de vos fréquentations. Les journalistes de l'audiovisuel sont plus vulnérables que ceux de la presse écrite. La vulnérabilité est liée aussi au Genre.

La vulnérabilité est également liée au fait que, dans certaines rédactions, il n'y a pas de téléphone ; la maison abritant l'organe de presse n'a qu'une issue, votre téléphone n'a pas de crédit. Alors, comment appeler le secours lorsqu'on est attaqué ? Ce sont des choses banales, mais qui sont très déterminantes pour obtenir de l'aide au moment opportun.

La peur est un autre facteur de vulnérabilité. Ne vous laissez pas dominer ou habiter par la peur. Prenez votre courage, votre maîtrise pour mettre la peur dans l'autre camp.

Les capacités, c'est quoi ? C'est l'ensemble de moyens dont dispose le journaliste pour faire face à une situation, parfois inattendue. Plus on renforce ses capacités, plus sera renforcé le niveau de sécurité. Il faut avoir son carnet d'adresses ainsi que des numéros de contacts des défenseurs des Droits humains ou de certaines autorités.

Il n'y a pas de risque zéro dans le domaine de la sécurité. Une menace a sa source et ses objectifs. Donc, il ne faut pas négliger une menace, d'où qu'elle surgisse. Il importe d'évaluer ou d'analyser si l'auteur de la menace a des capacités de passer de la parole à l'acte. Ne confondez pas menaces et intimidations. L'effet d'une menace est double : en se jouant de votre psychologie, la menace vise à vous perturber dans votre travail.

Chapitre 3

LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Beaucoup de journalistes et correspondants de la presse nationale et internationale sont souvent pris pour cibles lors des manifestations politiques, et leur matériel de travail détruit. Plus particulièrement lors des manifestations publiques qui ont tendance à dégénérer dans la violence ou à déraper.

Les journalistes se retrouvent aussi victimes des débordements populaires alors qu'ils sont appelés, malgré les risques, à faire leur travail de terrain.

Les médias audiovisuels sont les plus souvent touchés, car leurs équipes de reportage sont parfois obligées d'être dans le feu de l'action pour couvrir les événements.

Face aux assassinats, à la multiplication des cas de menaces et d'agression, et afin de réduire tant soit peu les risques qu'encourent les professionnels des médias pendant les périodes de crise, JED propose quelques conseils pratiques sur « *Ce qu'il faut faire* », et « *Ce qu'il ne faut pas faire* ». L'objectif est de ne pas laisser les journalistes s'exposer outre mesure.

Gardons à l'esprit le principe que le risque zéro du métier de journaliste n'existe pas, et que les précautions ici proposées ne sont pas exhaustives. Elles ne le sont qu'à titre indicatif. Chaque journaliste peut, en fonction de sa situation particulière ou de ses moyens de défense, adopter les attitudes et les comportements qu'il juge lui-même salvateurs pour lui-même ou pour son entourage.

Ce qu'il faut faire

- Ne jamais minimiser une menace, quelle qu'elle soit, et prévenir les autorités compétentes ou les défenseurs des Droits humains.
- Face à une menace directe ou anonyme, prendre des mesures de protection personnelle. Notamment, éviter de se promener

tard dans la nuit ; ne pas transporter dans sa voiture des personnes inconnues ; éviter de fréquenter des endroits peu sûrs tels que les restaurants, les bars et boîtes de nuit ; limiter ses déplacements ainsi que ses communications téléphoniques et les réseaux sociaux.

- Être attentif et suspicieux à l'égard de toute situation inhabituelle.
- Éviter la routine : changer de route, d'heure et même de véhicule si possible.
- Maintenir la communication permanente avec sa rédaction ou son entourage : indiquer toujours sa position géographique.
- Lors des enquêtes, il est préférable de les mener avec au moins une autre personne.
- Dans une manifestation publique, s'identifier toujours comme journaliste et se comporter comme tel.
- Adopter une tenue vestimentaire décente et être discret.
- En cas de provocation, il s'agit de garder son calme, chercher à gagner le temps en donnant l'impression qu'on est sûr de soi.
- Savoir fuir lorsqu'on ne peut pas se défendre autrement.
- Faire preuve de solidarité et voler au secours d'un confrère en difficulté.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Conduire une enquête en solitaire.
- Porter des vêtements susceptibles de faire naître le doute sur soi ou sur ses intentions : vêtement style militaire, insigne d'un parti politique, T-shirt ou pagne à l'effigie d'un homme politique ou d'un candidat.
- Embarquer dans un véhicule militaire et/ou porter une arme ou un effet militaire quand on part en reportage.
- Sortir seul ou se rendre dans des lieux non/peu fréquentés.
- Manifester des signes d'acquiescement ou des applaudissements lors des conférences de presse ou de meetings, etc....

- Accepter de s'asseoir au milieu d'un siège de taxi ou d'un véhicule présenté comme privé.
- Envoyer le caméraman seul sans un assistant qui doit observer les mouvements suspects dans son dos lors du tournage des manifestations de foule.
- Avoir des « amis » politiques inconditionnels (les hommes politiques ne sont guidés que par leurs intérêts dans leurs relations avec les journalistes).
- Participer à une campagne de diabolisation des adversaires politiques ou interférer dans une bagarre politique par médias interposés.

Chapitre 4

COMMENT SE PRENDRE EN CHARGE

Premiers soins : les gestes qui sauvent

Avant de connaître les gestes qui sauvent, il conviendrait de savoir que les scientifiques ont su distinguer le règne animal du règne végétal.

La vie est opposée à l'inertie et à la mort. L'unité de base de la vie, c'est la cellule. En dehors d'elle, il n'y a pas de vie. L'entité majeure d'une cellule, c'est le cytoplasme. Le noyau en est l'élément moteur, l'unité pensante de la cellule.

Quand un microbe envahit un corps, il se produit une douleur, une tuméfaction et même l'incapacité d'exécuter un mouvement.

- La journée d'un journaliste commence par un *Conseil de rédaction*. Le choix d'un thème et l'affectation d'un journaliste pour en rendre compte sont souvent dictés par les compétences et les aptitudes du journaliste. Si celui-ci se sait malade et qu'il n'a pas l'aptitude physique d'aller couvrir l'événement, la meilleure chose à faire pour lui, c'est d'avouer qu'il n'est pas en capacité de couvrir un tel événement.
- L'absorption d'une alimentation ou d'une eau insalubre peut intoxiquer un journaliste sur le lieu de reportage. Il est souvent conseillé aux journalistes d'emporter de l'eau minérale en bouteille. Dans des conditions extrêmes, une eau souillée peut être purifiée en la mettant dans un sachet transparent exposé au soleil pendant quatre heures.
- Il vaut mieux refuser un reportage qui doit avoir lieu dans une zone connue pour ses conditions climatiques difficiles. Pour les sujets drépanocytaires, il vaut mieux ne pas aller travailler dans un endroit de haute altitude. Parce que la variation climatique peut mettre leur vie en danger. En cas de problème, il faut s'arrêter, évaluer la situation avant de porter secours à

quelqu'un. Ne jamais avoir l'effet tunnel qui ne permet pas l'évaluation du danger.

Quels sont les gestes à accomplir ?

- Lorsque quelqu'un chute et qu'il ronfle, c'est le diabète. S'il tombe en sueur froide, c'est de l'hypoglycémie. Pour le sauver, il faut tout simplement acheter du jus et le lui donner à boire.
- Après la charge de la police, quelqu'un saigne. Quand il y a hémorragie, elle peut être arrêtée en comprimant l'endroit blessé. Si la blessure est assez ouverte, déchirer une étoffe ou prendre une bande pour l'appliquer sur la blessure. Si l'hémorragie ne s'arrête pas, il faut poser un garrot. Celui-ci se place toujours entre la blessure et le cœur. On peut également lever le membre blessé au-dessus du cœur. Il faut toujours se munir d'une compresse, l'asperger d'un peu d'eau pour l'appliquer sur la partie douloureuse.
- Les gaz irritants présentent une grande affinité pour les parties du corps qui transpirent.
- Il peut aussi arriver qu'au cours d'une marche, quelqu'un se fracture un membre. En cas d'une fracture par tassement aux talons, ne pas atterrir sur les talons en cas d'un saut en hauteur. Au niveau de l'humérus, il faut placer un support pour maintenir le bras contre une attelle c.-à-d. une lame ou plaque métallique servant à maintenir en place les fragments d'un os fracturé. Au niveau de la colonne thoracique, il faut allonger le malade sur le dos sur une surface dure.
- En cas de morsure par un scorpion ou un serpent, il faut scarifier l'endroit de la piqûre pour évacuer une partie du venin par saignement. En cas de lésion, il faut coucher la victime sur le côté gauche ou par rapport au côté atteint, la jambe gauche restant droite et celle de droite repliée. La tête est soutenue par le bras gauche puis rejeté en arrière pour favoriser l'aération.

EXERCICES DE GROUPES

Groupe 1

Comprendre le contexte : quels sont les facteurs susceptibles de compromettre la bonne tenue des élections libres, transparentes et apaisées en RDC ?

Groupe 2

Quelle est le rôle attendu des médias pour une couverture adéquate des élections et pour assurer aux citoyens leur droit à l'information sur le processus électoral ?

Groupe 3

Quels sont les obstacles et les facteurs à risques qui peuvent empêcher les journalistes de faire correctement en toute sécurité leur travail pendant la période des élections ?

Groupe 4.

Quelles sont les dispositions et les précautions que tout journaliste doit prendre avant d'aller couvrir une manifestation publique ?

PRÉSENTATION DE LA CHASUBLE OU DU GILET DE PRESSE À LA POLICE

Cette activité rentre dans le cadre des actions que mènent JED et Reporters sans frontières (RSF), pour la sécurisation des journalistes et autres professionnels des médias dans leur travail. Cette sécurisation, nous essayons de la promouvoir par la sensibilisation et par des sessions de formation à l'intention des professionnels des médias.

Mais nos Organisations n'ont ni les moyens adéquats, ni le pouvoir d'assurer la sécurité physique des journalistes, qui est de la seule responsabilité de l'autorité publique.

D'où la nécessité de l'implication des forces de l'ordre et de sécurité, particulièrement de la Police nationale congolaise dans les mécanismes de protection physique des professionnels des médias.

L'initiative de notre démarche vers la Police fait suite au constat malheureux de la multiplication des attaques et des agressions des journalistes enregistrées depuis le lancement de la campagne électorale.

Beaucoup de journalistes et correspondants de la presse nationale ou internationale ont souvent été pris pour cibles lors des manifestations politiques, et leur matériel de travail détruit. Généralement, à l'occasion des manifestations politiques qui ont tendance à dégénérer ou à déraper, les journalistes ont souvent été victimes de ces débordements alors qu'ils sont en train de faire leur travail.

Voilà pourquoi JED a jugé utile, pour réduire les risques qu'encourent les professionnels des médias surtout en situation de crise ou de tension, de les doter des signes distinctifs qui doivent permettre, surtout aux forces de l'ordre et de sécurité, de distinguer les professionnels des médias, des manifestants ou militants des partis politiques.

L'action consiste à présenter officiellement à la Police des échantillons de la chasuble estampillée "PRESSE" et frappée aux logos de JED et de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), les deux Organisations qui défendent et soutiennent le travail des journalistes.

Ces chasubles seront distribuées à quelques organes de presse de Kinshasa, et particulièrement à ceux de l'audiovisuel dont les équipes de reportage sont plus obligées d'être sur le terrain, dans le feu de l'action, pour couvrir les événements.

Il importe de souligner que, compte tenu du stock limité de ces chasubles, tous les journalistes et professionnels des médias de la RDC ne pourraient pas être servis. Cela



ne veut absolument pas dire que seuls les journalistes porteurs de cette chasuble ont le droit de couvrir les événements ou qu'ils ont, seuls, droit à la protection de la Police. Loin de là.

Il s'agit d'un acte symbolique et d'un message que nous voulons disséminer pour dire que tous les journalistes, caméramen, photographes et reporters de la presse écrite, qu'ils soient de la presse nationale ou de la presse internationale, doivent être protégés et sécurisés par les forces de l'ordre dans l'exercice de leur métier sur le terrain.

En remettant ces chasubles aux journalistes, nous leur avons dit clairement qu'il ne s'agit pas de gilets pare-balles, ou des chasubles blindées, mais juste des signes distinctifs qui peuvent permettre aux forces de l'ordre de faire la distinction entre les journalistes et les manifestants, lors des manifestations politiques susceptibles de dérapier. Mais c'est aussi une manière pour les journalistes de se faire identifier et d'être solidaires avec leurs confrères qui peuvent se trouver en difficulté.

En remettant et en présentant la chasuble estampillée "PRESSE", JED voudrait une fois de plus insister sur le fait que le port de ce vêtement n'est pas obligatoire. Chaque journaliste garde sa liberté de le porter ou non, selon sa propre appréciation du contexte sécuritaire ambiant.

ANNEXES

Tableau 1 **Évolution des statistiques sur les atteintes à la liberté de presse, de 2017 à 2022**

	Type d'atteintes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Journalistes tués / assassinés	0	0	0	1	3	1
2.	Journalistes portés disparus	0	0	0	1	1	2
3.	Journalistes en prison	0	1	0	0	0	3
4.	Journalistes incarcérés	7	15	6	9	10	31
5.	Journalistes interpellés	42	38	10	31	28	3
6.	Journalistes agressés ou torturés	16	19	18	31	19	18
7.	Journalistes menacés ou harcelés	16	11	10	15	33	49
8.	Pressions administratives, judiciaires	3	16	0	1	1	0
9.	Radio fermée/Entraves à la libre circulation de l'info	37	21	41	27	15	17
	Total des atteintes annuelles	121	121	85	116	110	124

Commentaire

JED note que, sous le régime de Joseph Kabila et sous celui de Félix Tshisekedi, à peu de nuances près, le nombre des exactions subies par les journalistes et les médias reste très élevé. La moyenne est de 100 cas d'attaques par an. De même, les responsables de ces atteintes sont toujours les mêmes avec, en tête, les services de l'État, à savoir la Police, l'Armée, l'ANR et les autorités provinciales.

Compte tenu du fait que ces personnes et services, censés protéger les journalistes et faire respecter la liberté de la presse, sont en même temps les principaux responsables des violations dénoncées, JED plaide pour la mise en place d'un *Mécanisme national de protection des journalistes*. Ce Mécanisme serait constitué des points focaux désignés au sein desdits services afin de prévenir les attaques et de lutter contre l'impunité dont jouissent les responsables ou les auteurs de ces violations.

Tableau 2
Répartition des atteintes à la liberté de la presse
par provinces (2022)

Provinces	Nombre d'atteintes en 2022	%
Nord-Kivu	21	17%
Sankuru	14	11%
Lomami	10	8%
Ituri	10	8%
Sud-Kivu	9	7%
Kinshasa	9	7%
Equateur	9	7%
Kasaï oriental	6	5%
Tanganyika	6	5%
Maniema	5	4%
Mongala	7	6%
Kwilu	4	3%
Haut-Uélé	4	3%
Haut-Katanga	3	2%
Tshuapa	2	2%
Tshopo	1	1%
Kasaï	1	1%
Sud Ubangi	1	1%
Maïndombe	1	1%
Total général	124	100%

Commentaire

Pour l'ensemble des 20 provinces ayant notifié des cas d'attaques contre les médias, 124 cas ont été confirmés avec la moyenne par province de 6,2 cas et un écart type de 4,95 cas. Ceci démontre que la répartition des cas d'attaques est plus concentrée dans certaines parties du pays, notamment dans les provinces soumises à des conflits armés et placées sous état de siège.

Donc, quelques provinces semblent être plus concernées que les autres. Néanmoins, outre les provinces de l'Est du pays, le Sankuru, la Lomami, Kinshasa et l'Équateur leur disputent le monopole. Le Sankuru et l'Équateur se caractérisent d'une part, par des conflits entre les politiciens prestant dans les institutions provinciales (Gouvernement et Assemblée) et, d'autre part, par la politisation à outrance de certains journalistes et médias.

Sept (7) autres provinces sur 20 ont rapporté plus de la moyenne générale de tout le pays, exposant 82 cas sur 124, soit 66% de l'ensemble de cas. JED se pose la question de savoir si la différence observée entre le nombre des atteintes à la liberté de presse dans les provinces n'est pas un fait du hasard.

DERNIÈRES ALERTES DE JED

Pour diffusion immédiate

Communiqué de Presse

31 juillet 2023

JED s'inquiète de la multiplication des actes d'intolérance contre les journalistes à l'approche des élections

Journaliste en Danger (JED) exprime ses très vives inquiétudes face à la montée des actes d'intolérance et de violence physique contre des journalistes posés par des militants des partis politiques.

Au cours de ces derniers jours, au moins une dizaine de professionnels des médias ont été victimes de cette intolérance alors qu'ils couvraient des activités politiques. Citons, à titre illustratif, les cas survenus à Kinshasa, Kananga, Tshikapa et Addis-Abeba.

Kinshasa : Un journaliste passé à tabac lors d'un meeting

Franck Kalonji, journaliste-reporter à Actu7.cd, un media en ligne basé à Kinshasa, a été violemment pris à partie lors d'un meeting organisé le samedi 29 juillet 2023 au terrain Bouddha dans la commune de Ndjili, par les partisans d'Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (ÉCIDÉ), parti créé par l'opposant Martin Fayulu.

Selon le témoignage du journaliste lui-même, ses agresseurs l'accusaient d'être un «espion» envoyé par l'UDPS, le parti présidentiel, pour couvrir ce meeting qui n'avait pas connu une grande affluence.

Franck Kalonji a aussi rapporté qu'il n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention d'un cadre de l'ÉCIDÉ, qui l'a arraché des mains des assaillants pour ensuite ordonner la restitution de son téléphone.

Kananga : Une dizaine de journalistes pris au piège dans le convoi d'un candidat à la présidentielle de 2023

Selon les informations parvenues à JED, le véhicule transportant un groupe de journalistes venus de Kinshasa et couvrant la tournée de M. Delly Sesanga, député national et candidat déclaré à l'élection présidentielle de décembre 2023, a été pris pour cible, samedi 29 juillet 2023 à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai central. On déplore quelques blessés légers par jet des pierres.

Il s'agit, d'après un communiqué de l'Union Nationale de la Presse du Congo/Kananga, de Jean-Pierre Kayembe, Elysée Odia, Trésor Kalafayi, Dénon Kefula, Didier Kebongo et 6 cameramen.

Dans la conférence de presse tenue le même jour, Delly Sesanga, lui-même visé par un projectile, a accusé l'UDPS, le parti du président de la République majoritaire dans la province, d'être à la base de l'attaque de son convoi.

Kamonya : Trois journalistes arrêtés lors d'une marche populaire de protestation

Gilbert Ngandu et Martin Nyamabo, journalistes à la Radio Communautaire de Kamonya ainsi que Papy Ngalamulume de la Radio Kamonya (province du Kasai) ont été interpellés le mercredi 26 juillet 2023 par la Police nationale congolaise alors qu'ils couvraient une marche de protestation non autorisée.

Leur matériel de travail, dont des dictaphones et des téléphones, a été arraché. Ensuite, ces professionnels des médias ont été conduits dans deux cachots différents où ils ont été détenus pendant plusieurs heures.

Deux journalistes attaqués et battus à l'aéroport d'Addis-Abeba

Dans un communiqué rendu public dimanche 30 juillet 2023, le média en ligne « [Actualité.cd](#) » a exprimé sa plus vive protestation à la suite de l'agression de son journaliste, Will Claes N'Lemvo, perpétrée le même jour à l'aéroport d'Addis-Abeba, en Ethiopie.

Le journaliste a été pris à partie par des individus se présentant, selon le témoignage de la victime, comme membres de la Garde républicaine de retour de Moscou.

